PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze février à dix-huit heures trente, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur Didier PINET**, Président.

Membres en exercice : 144
Membres présents : 59
Membres votants : 69

Date de convocation : 5 février 2025

Etaient présents : Didier PINET, Jean-Luc ALBOUY, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Christophe POMMIER, Eric TOURRET, Arnaud HAY, Alain CHERVIER, Pascal LORION, Anne TOUREAU, Xavier FAIVRE-DUBOZ, Isabelle CANCRE, Jean-Luc GAUTHIER, Guy GOUGNOT, Didier DURET, Franck TOURRET, Danièle THIERIOT, Sébastien JOLY, Didier VOISIN, Dominique LEGRAND, Gilbert ROSNET, Dominique DARNET, Nathalie CONTOUX, Gérard DEVENE, Alain VENDANGE, Didier SALMON, Michel BARBARIN, Vincent RONDEPIERRE, Véronique DEPOORTER, Odile DURET, Guy CHAUMET, Alain LEMAIRE, Annick ANGLARES, Julien DOMAS, Régis SZALKO, Pascale FOUCAULT, Michel CLAIRE, Catherine SEGAUD, Blandine SOCHET, Laurent DESMYTTER, Annie-France POUGET, Roland BION, Céline RODAMEL, Gérard NAFFETAS, René LAPENDRY, Violaine BAUDON, Serge LAFORET, Katherine SIMON, Alain SOUFFERANT, Romain JUGE, Michel AUBAILLY, Ginette ROUZEAU, Antoine FARIZON, Jacky CHEVENON, Carole SANVOISIN, Jean-Jacques DENIS, Didier RICHE, Eric CLAVEL..

Etaient excusés : Anthony JACQUELIN, Jean-Paul BISSONNIER, Brigitte DEVILLE, Raphaël BRENON, Michèle DENIS, Yousef TAOUFIK, Yves PETIOT, Jean-Pierre GUESTON, Julie LIBOUREL, Michaël PERROD, Serge REIGNER, Aline MAURICE, Jean-Jacques LABUSSIERE, Dominique PELLETIER, Sylvie EDELIN, Guillaume MARGELIDON, Alain FONDARD, Catherine JOLY, Jocelyne BERNARDIN, Hubert DEGRANGE, Jean-Michel BOURGEOT, Daniel LACARIN.

Avaient donné pouvoir : Brigitte DEVILLE à Alain DENIZOT, Michèle DENIS à Régis SZALKO, Yousef TAOUFIK à Odile DURET, Yves PETIOT à Jacky CHEVENON, Michaël PERROD à Didier PINET, Serge REIGNER à Didier RICHE, Dominique PELLETIER à Alain SOUFFERANT, Alain FONDARD à Danièle THIERIOT, Catherine JOLY à Julien DOMAS, Jean-Michel BOURGEOT à Pascale FOUCAULT.

Assistaient également à la réunion : Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Manuel BOUILLOUX, Jocelyne VEVRE, Myriam THOMAS, Céline GARNIER du SICTOM Nord Allier.

Le quorum n'étant pas atteint, le Conseil syndical n'a pu valablement délibérer.
Les membres du Conseil syndical sont à nouveau convoqués le 17 février 2025 à 18h à la salle de réunion du SICTOM Nord Allier et délibèreront quel que soit le nombre de membres présents, conformément au CGCT.

=-=-=-=-=-=-=-=-=

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures, a eu lieu à la salle de réunion du syndicat, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur PINET Didier**, Président.

Membres en exercice : 144
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Date de convocation : 12 février 2025

Etaient présents : Didier PINET, Geneviève PETIOT, Michel CHOMONT, Franck MORIZOT, Michaël PERROD, Sylvie EDELIN.

Etaient excusés : Jacky CHEVENON, Yvon GILLES, Laëtitia PLANCHE, Anne KEBOUR, Julien DOMAS, Nicole BERTRAND, Jean-Luc GAUTHIER, Michèle DENIS, Anthony JACQUELIN, Raymond JOURDIER, Julie LIBOUREL, Carole SANVOISIN.

Avaient donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Geneviève PETIOT

Assistaient également à la réunion : Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Jocelyne VEVRE, du SICTOM Nord Allier.

Le Conseil syndical a pu valablement délibérer.

=-=-=-=-=-=-=-=-=

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2024

2/ APPROBATION DES STATUTS D'ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES (ABT)

3/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

4/ RESEAU DE CHALEUR - DEMANDE DE SUBVENTIONS

5/ DECHETERIE DE BOURBON L'ARCHAMBAULT - PROJET D'EXTENSION - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'INRAP

6/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

7/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU

8/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

9/ QUESTIONS DIVERSES

◈-◈-◈-◈-◈-◈-◈

Monsieur PINET informe l'assemblée que cette réunion fait suite à celle du 11 février 2025 reportée puisque le quorum n'a pas été atteint.

Compte tenu du report de séance et le court délai pour trouver une salle de réunion, M. le Président reçoit l'ensemble des élus présents dans la salle de réunions du SICTOM Nord Allier à Chézy.

M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom.

Madame Geneviève PETIOT est désignée secrétaire de séance.

M. le Président a exposé l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour le 11 février 2025 sans mise aux votes en raison du quorum non atteint.
Les délibérations ont été votées par l'ensemble des présents lors de la séance reportée le 17 février 2025.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2024

Extrait de la délibération
Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal du Conseil syndical du 10 décembre 2024 a été transmis pour information.
Il demande aux délégués si ce procès-verbal appelle des réserves ou des observations.
Ce procès-verbal est approuvé.

2/ APPROBATION DES STATUTS D'ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES (ABT)

Monsieur PINET explique que le SICTOM Nord Allier adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) pour des missions de base et service optionnel protection des données à caractère personnel.
Lors de leur dernière assemblée générale, l'ATDA a décidé la modification de ses statuts, entre autres la création d'une nouvelle entité « Allier Bourbonnais Territoires ».
Il convient de délibérer pour approuver la modification de leurs nouveaux statuts.

Extrait de la délibération
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5511-1,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
CONSIDERANT que l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes,
CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier adhère à l'ATDA pour des missions de bases ainsi que pour le service optionnel Protection des données à caractère personnel,
VU la délibération N° DEL AGE 112024-1 du 27 novembre 2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier sur les points suivants :

- valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence,
- simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en termes de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations,
- mise en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

CONSIDERANT que le Conseil syndical du SICTOM Nord Allier doit donner son avis par délibération sur cette modification statutaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇨ **APPROUVE** les termes des statuts modifiés tels qu'annexés,
- ⇨ **AUTORISE** son Président à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

3/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

M. PINET informe que malgré le quorum non atteint lors du Conseil syndical du 11 février 2025, le rapport d'orientations budgétaires a tout de même été présenté aux élus présents. Mme HUMBRECHT du Cabinet CALIA Conseil a présenté la rétrospective et la prospective financière du SICTOM Nord Allier, en visio-conférence.

Ce document, à caractère obligatoire, présente le contexte institutionnel, les actualités financières issues de la dernière loi de Finances, l'activité du syndicat, les ressources et dépenses du syndicat.

Ce rapport relate les observations et commentaires des séances des 11 février 2025 et 17 février 2025.

M. PINET fait lecture du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 consultable dans son intégralité sur le site internet : www.sictomnordallier.fr

Actualités financières
Présentation par M. FAIVRE-DUBOZ, 4ème Vice-Président en charge des finances et Mme GODIGNON, responsable du service Administration générale / Finances.

Les prévisions pour 2025 s'établissent sur la base des hypothèses suivantes :

1. *une croissance de + 0,9 %*
2. *une inflation de + 1,6 %*

Revalorisation des bases locatives :
Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Celui-ci est calculé depuis 2018 comme l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre les mois de novembre 2024 et novembre 2023. Il s'établit à 1,70 % pour 2025.

*En 2025, la **TGAP** continue sa progression :*
- *65 € pour l'enfouissement contre 59 € en 2024,*
- *15 € pour l'incinération contre 14 € en 2024.*

L'amortisseur « Electricité » a été institué le 1er janvier 2023 pour aider notamment les collectivités territoriales à faire face à la hausse des prix de l'énergie. Le gouvernement avait décidé sa prolongation en 2024. A ce jour, aucun dispositif ne semble être reconduit pour 2025.

Filières REP
Depuis le 1er janvier 2025, l'ensemble des contenants en plastique utilisés pour la cuisson, le réchauffage et le service sont désormais interdits en restauration scolaire, universitaire et dans les établissements accueillant des enfants de moins de six ans, notamment les crèches. Sont également concernés les services de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité et les centres périnataux de proximité. Seules les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'au 1er janvier 2028.

Indice de réparabilité et indice de durabilité
Depuis le 1er janvier 2021, un indice de réparabilité est obligatoire pour certains produits comme les smartphones, ordinateurs portables, et électroménagers. Noté sur 10, il informe les consommateurs sur la facilité de réparation des produits. A partir de janvier 2025, cet indice sera complété par un indice de durabilité, incluant des critères de robustesse et de fiabilité. Cet indice sera également étendu à d'autres catégories de produits, comme les équipements sportifs et le matériel d'entretien des espaces verts, encourageant ainsi davantage la réparation et l'entretien durable.

Interdiction d'exporter les déchets électriques et électroniques hors de l'UE et des pays membres de l'OCDE
Entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2025, son objectif est d'éviter une mauvaise gestion des déchets dans les pays tiers.

Nouvelle REP dédiée aux textiles sanitaires à usage unique (TS2U)
Créée le 1er janvier 2025, cette nouvelle REP devait inclure une large gamme de textiles sanitaires, notamment les équipements de protection individuelle et vêtements de protection, les lingettes et les dispositifs médicaux textiles utilisés pour des soins. Les TS2U représentent 14 % des ordures ménagères résiduelles, soit le 1er gisement de déchets non recyclables présents dans la poubelle grise.
Toutefois, selon l'arrêté publié au JO le 24 décembre 2024, il a été décidé de limiter cette filière REP aux seules lingettes qui ne représentent que 1,2 % des déchets issus des TS2U. Pour l'association AMORCE, cette catégorie n'est pas prioritaire. Elle demande donc une révision urgente de cette décision pour respecter les objectifs initiaux de la loi AGEC.

Ressources humaines
Dans un contexte d'incertitudes économiques et institutionnelles, le budget primitif 2025 du SICTOM Nord Allier devra tenir compte des évolutions réglementaires suivantes :

Non reconduction de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) en 2025
Instaurée par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, son objet est de compenser la différence constatée entre l'évolution du traitement indiciaire brut d'un agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période. Initialement créé à titre temporaire, ce dispositif a été reconduit chaque année jusqu'en 2023. En décembre 2024, le Gouvernement a confirmé qu'il ne le reconduirait pas en 2025.

Protection sociale complémentaire : prévoyance en 2025, santé en 2026
Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance. Il définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire. Elles sont destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025. Pour information, le SICTOM Nord Allier verse une participation à ses agents depuis 2013 (12 € puis 15 € depuis le 1er août 2017).
Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €. L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2026.

CNRACL : un déficit qui se creuse et un avenir flou

L'une des mesures du projet de loi de finances 2025 censuré prévoyait une hausse de 3 points par an du taux de cotisation CNRACL pour les 4 prochaines années. Ce taux de cotisation de 31,65 % aurait pu atteindre en part patronale 43,65 % à l'horizon 2028.

Une mission inter-inspections, composée des inspections générales de l'administration, des affaires sociales et des finances, a examiné la situation financière de la CNRACL. D'après les estimations, pour que le régime atteigne l'équilibre, il faudrait que le taux de cotisation employeur passe de 31,65 % à 50,34 % en 2030.

Si l'avenir du taux CNRACL est flou en raison du contexte politique, il semble inévitable que des mesures soient prises à cet effet.

Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL (part patronale)

Un décret du 30 janvier 2024 prévoyait, à compter du 1er janvier 2024 :

- *Une hausse d'un point du taux des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL comme l'avait annoncé le gouvernement (31,65 % contre 30,65 %)*
- *Une baisse d'un point du taux des cotisations maladie (8,88 % contre 9,88 %) au titre de l'année 2024*

Le taux ordinaire des cotisations maladie à 9,88 % signe son retour au 1er janvier 2025.

Mme GODIGNON ajoute que, dans le cadre de la loi finances, le gel du point d'indice pour l'année 2025 et le jour de carence ont été maintenus pour les agents de la fonction publique pour le premier jour. A noter également que les 30 premiers jours d'arrêt maladie ne seront plus indemnisés à hauteur de 100 % mais seulement de 90 %.

Activité du SICTOM Nord Allier

Présentation par Monsieur le Président

➢ *Collectes (p7 à12)*

Chaque année, le SICTOM Nord Allier renouvelle un ou plusieurs véhicules de collecte, afin de contenir les coûts d'entretien desdits véhicules mais également garantir aux agents des outils de travail optimum. L'âge des véhicules se situe à 8,7 ans.

Les véhicules suivants ont été acquis en 2024 :

- *Un télescopique de marque DIECI Agri Plus,*
- *une remorque de marque ANSSEMS,*
- *deux Bennes à Ordures Ménagères non réceptionnées en 2024*

En 2025, il est envisagé d'acquérir :

- *un ampliroll de déchèterie en remplacement d'un véhicule accidenté,*
- *deux utilitaires de type fourgon.*

L'ensemble du territoire est doté au global de 339 points d'apports volontaires :

- *222 points tri complets, dont 5 incluant des colonnes ordures ménagères,*
- *4 points tri avec des colonnes jaunes pour les emballages ménagers et papiers valorisables,*
- *113 colonnes à verre.*

Le dispositif CLIIINK qui permet de récompenser les usagers à travers des bons d'achat avait été expérimenté sur une dizaine de colonnes de tri VERRE. Ce dispositif n'ayant pas été concluant, et compte-tenu de son coût, il n'a pas été renouvelé.
M. PINET ajoute qu'en terme de valorisation, l'offre donnée aux usagers qui triaient le mieux était très faible.
Le ressenti est similaire dans les autres SICTOM.

Evolution des tonnages :

En 2024, les tonnages collectés s'élèvent à 17 298 t contre 19 139 t en 2021.
Cette baisse est liée à un contexte économique difficile. Dans le cadre de l'UVEOM, nous devons à l'horizon 2030 atteindre les 14 000 t.

Les tonnages des emballages papier valorisable s'élèvent à 4 457 t en 2024 contre 4 716 t en 2021.
M. le Président espère une hausse à travers l'optimisation de la collecte.

Les tonnages de verre s'élèvent à 2 836 t en 2024 contre 2805 t en 2021.

Etude d'harmonisation et d'optimisation du SPPGD :
Après une première phase d'audit, le bureau d'études INDIGGO et les services du SICTOM Nord Allier ont construit 2 scénarios techniques, présentés lors du Conseil syndical du 1er octobre 2024 et bâtis comme suit :

- Déclinaison du territoire du SICTOM Nord Allier en deux parties :
- *Une partie urbaine : Moulins, Yzeure, Avermes*
- *Une partie rurale : les 69 autres communes*

- Scénario 1 :
- *Pour le territoire rural : collecte en point d'apport volontaire (PAV) pour tous les flux : ordures ménagères et emballages et papiers valorisables.*
- *Pour le territoire urbain : maintien du porte-à-porte pour le flux des ordures ménagères et des emballages et papiers valorisables avec pour objectif une réduction de fréquence.*

- Scénario 2 :
- *Pour le territoire rural : collecte en point d'apport volontaire (PAV) des ordures ménagères et collecte en porte-à-porte des emballages et papiers valorisables.*
- *Pour le territoire urbain : maintien du porte-à-porte pour le flux des ordures ménagères et des emballages et papiers valorisables avec pour objectif une réduction de fréquence.*

Le scénario technique n°2 a été validé**, lors du Conseil syndical du 10 décembre 2024. **Ce choix permet de fixer les orientations avec des objectifs stratégiques.

L'année 2025 sera dédiée à la construction du programme d'actions et du planning prévisionnel associé ainsi qu'à la mise à jour de la prospective financière. À ce titre, afin de faciliter le lancement des marchés et le financement des investissements au fur et à mesure du déploiement du scénario retenu, une autorisation de programme sera créée dans le courant de l'année 2025.
M. PINET précise que le fait d'avoir choisi un scénario ne définit en rien les modalités de mise en œuvre. L'action sera coconstruite avec les élus du territoire. Le choix de direction ne signifie pas que sont arrêtés tous les modes de collecte et de fréquence.

Le tri des biodéchets, depuis le 1er janvier 2024 :
La loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) a rendu obligatoire le tri à la source des biodéchets afin de réduire les quantités de déchets collectées, de sortir ces déchets organiques des ordures ménagères et ainsi éviter leur incinération. La campagne de médiatisation de cette nouvelle obligation au début de l'année 2024 a accéléré le recours au compostage individuel ou collectif.
Le SICTOM Nord Allier a fait le choix de ne pas développer la collecte des biodéchets, faute de solution de traitement existante sur le territoire. Cette réflexion pourra à nouveau être engagée, fin 2026, date prévisionnelle de mise en service du futur méthaniseur.
Néanmoins, le SICTOM Nord Allier est actif et facilite la collecte des biodéchets des professionnels en accueillant depuis l'été 2024, la société ECOVALIM sur le site de Chézy, dans un bâtiment de transit partiellement occupé. Cette société intégrera le site de l'unité de méthanisation par la suite.
*Le SICTOM Nord Allier a toujours privilégié la gestion de proximité. En effet, il est rappelé que des composteurs sont vendus à moindre coût aux usagers du territoire depuis 2009, leur permettant ainsi de traiter leurs biodéchets. **575 composteurs individuels** ont été vendus en 2024, soit 6 585 composteurs depuis 2009.*

*En 2024, **16 nouveaux sites de compostage autonomes** ont été mis en service, soit un total de 152 sites actifs sur le territoire :*

- *50 cimetières,*
- *57 établissements scolaires,*
- *10 établissements administratifs,*
- *4 crèches,*
- *2 associations,*
- *6 établissements spécialisés,*
- *5 établissements seniors,*
- *1 établissement hospitalier,*
- *6 établissements touristiques,*
- *2 épiceries,*
- *1 entreprise privée,*
- *8 restaurants.*

*En 2024, **10 établissements sont également équipés de lombricomposteurs**.*
En outre, le SICTOM Nord Allier a lancé une aide à l'acquisition de lombricomposteurs pour apporter une solution intermédiaire aux personnes ne pouvant composter. 35 foyers se sont équipés afin de trier une partie de leurs biodéchets alimentaires.
*En 2024, **10 nouveaux sites de compostage partagé** ont été installés, soit un total de 23 sites dont 7 en pied d'immeuble, 14 à l'échelle communale ou de quartier. Pour mémoire, en 2019, il n'existait qu'un seul site en pied d'immeuble.*

➢ *Déchèteries (p13 à 15)*

Le programme de réhabilitation des 9 déchèteries du SICTOM Nord Allier a débuté en 2018.
En 2018-2019, la déchèterie de Chézy a été déplacée à l'entrée du site, et la déchèterie de Coulandon a fait l'objet de travaux de réaménagement et de modernisation.
En 2020, ce sont les déchèteries de Neuilly-le-Réal et de Lurcy-Lévis et en 2021-2022, la déchèterie d'Avermes qui ont été réhabilitées pour accueillir le déploiement de nouvelles REP. Elles ont également été dotées d'un local de réemploi afin de permettre aux usagers de détourner de la poubelle des objets pouvant avoir une seconde vie.

En 2025, les déchèteries de Bourbon l'Archambault et de La Chapelle aux Chasses feront l'objet d'un total réaménagement pour un montant estimé de 1,3 M€. Ces dernières seront équipées du contrôle d'accès.

Les filières suivantes sont entrées en phase d'exploitation sur toutes les déchèteries :
- *les jeux et jouets,*
- *les articles de bricolage et de jardin (ABJ),*
- *les articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ-th),*
- *les articles de sport et loisirs (ASL),*
- *l'outillage du peintre,*
- *les objets et matériaux de la maison.*

➢ *ISDND (p16 à 18)*
Le Centre d'enfouissement de Chézy est en post exploitation depuis le 1er octobre 2019, pour une durée de 30 ans.
Le suivi de la post exploitation est assuré en régie directe par les agents des services techniques du SICTOM Nord Allier.

En 2024, deux aérateurs ont été installés sur le bassin de lixiviats. Les travaux d'entretien du réseau de biogaz ont été réalisés suite à un audit mené en 2023. Enfin, l'entretien du site a été assuré par les services du SICTOM mais également par des prestataires extérieurs pour les zones les plus difficiles d'accès.

En 2025, des débitmètres seront installés afin d'évaluer précisément les volumes drainés par plusieurs conduites. Au vu des relevés, une étude hydrogéologique pourra être réalisée afin de trouver une solution permettant de réduire le volume d'eaux envoyé à la station des Isles et réduire la facture d'assainissement annuelle qui est passée de 38 000 € en 2024 à environ 90 000 € pour 2025.

Aussi, pour faire suite à un arrêté préfectoral de juin 2023, le SICTOM Nord Allier a dû réaliser des analyses de lixiviats afin d'évaluer les concentrations des 20 PFAS (ou per- et polyfluoroalkylées) listés dans l'arrêté.*
Ils représentent une vaste famille de plusieurs milliers de composés chimiques.
Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, ces substances sont largement utilisées depuis les années 1950 dans diverses applications industrielles et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, gaz réfrigérants, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, dispositifs médicaux, produits phytopharmaceutiques, etc.
Les PFAS ont la particularité d'être très persistants dans l'environnement et le corps humain.
Les résultats de ces analyses ont établi qu'il y avait de fortes concentrations en PFAS. A la demande de la DREAL, une étude de faisabilité technique doit être réalisée dans l'année pour déterminer les solutions permettant d'abattre ces niveaux de PFAS.

La production de biogaz sur l'ISDND, valorisé par la Société Gaséo Environnement, continue à décroître.
Les locaux du syndicat étant chauffés par ce biogaz, une étude a été menée en 2024 afin d'étudier les différentes possibilités techniques et déterminer la plus adaptée aux besoins du syndicat. Le bureau d'études LARBRE INGENIERIE a élaboré plusieurs scenarii, en variant les modes de chauffage (bois plaquette, gaz, géothermie) et les bâtiments raccordés (a minima les ateliers, le bâtiment Communication, l'administration et éventuellement le centre de tri et le futur méthaniseur).
La solution la plus optimale est une chaufferie bois fonctionnant aux plaquettes alimentant les ateliers, le bâtiment Communication, l'administration et le centre de tri. En 2025, le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé au 1er trimestre, les marchés de travaux devraient être attribués à l'automne, pour une mise en service hiver 2026-2027.

➢ *ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) (p19)*

Initialement, le SICTOM Nord Allier souhaitait se doter d'un équipement afin de traiter, sur le site de Chézy, les déchets inertes collectés en déchèteries.
L'aménagement et l'exploitation de l'ISDI avec une plateforme de valorisation devait être confiée à une entreprise privée dans le cadre d'un contrat de concession.

En 2023, les premiers travaux d'aménagement de l'ISDI ont été réalisés pour environ 300 k€ par le SICTOM Nord Allier. En 2023 puis en 2024, deux consultations en délégation de service public ont été lancées et déclarées sans suite pour cause d'infructuosité.
En septembre 2024, une consultation directe a été menée, avec un seul candidat le groupement NGE/Vicat. Après de nombreux échanges, cette consultation a également été déclarée sans suite, les modifications apportées lors des négociations engendraient un risque juridique important pour le syndicat.

Les entreprises initialement intéressées par le projet ont fait part de leurs difficultés à définir un modèle économique viable et/ou satisfaisant. Le mode de gestion de la délégation de service public n'est pas adapté à cet équipement.
Mais, le SICTOM Nord Allier n'a pas non plus les moyens internes pour gérer cette activité en régie.
Une réflexion est en cours pour trouver des solutions alternatives.

➢ *PCDV (Plateforme de Compostage de Déchets Verts) (p20)*

La société SUEZ Organique exploite la plateforme de compostage des déchets verts de Chézy jusqu'au 31 décembre 2025.

En 2024, 10 114 tonnes de déchets verts sont entrées sur la plateforme.

Des distributions de compost gratuit ont été organisées, au printemps et à l'automne 2024, à destination des usagers.

➢ *UVEOM (p21/22)*

En 2024, un groupement de commande a été constitué afin de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour renouveler le contrat de délégation de service public d'exploitation de l'UVE. Le marché a été attribué au groupement SAGE ENGINEERING / PARME AVOCAT / PARTENAIRES FINANCES LOCALES.

La mission de l'AMO se divise en 2 étapes :
Phase n°1 : 10/2024 à 03/2026 : Réalisation de la procédure de consultation de DSP
04/2026 à 12/2027 : Études et obtention des autorisations administratives portées par le futur délégataire
Phase n°2 : 01/2028 à 12/2030 : Suivi des travaux et contrôle de l'exécution de la 1ère année de la nouvelle DSP

Ces travaux sont estimés à 137,7 M€ :
- *Construction de la nouvelle ligne et son système de traitement des fumées*
- *Revamping des lignes 1 et 2*
- *Installation d'un pont bascule de sortie pour renforcer le pesage du site*
- *Aménagement de la plateforme mâchefers*
- *Construction d'une nouvelle fosse de réception*
- *Construction d'une plateforme de préparation des encombrants*
- *Revamping de l'installation de traitement des DASRI*
- *Installation d'un groupe Turbo-Alternateur (GTA) permettant la valorisation électrique de la chaleur produite par l'UVE*

Les collectivités du GAC (Groupement d'Autorités Concédantes) envisagent d'apporter un financement direct partiel (110 M€ sur 137,5 M€ estimé) pour limiter le montant des frais financiers du délégataire.
Au 1er trimestre 2025, les collectivités du GAC lanceront une consultation bancaire commune afin d'obtenir de meilleures propositions de taux.
Les premiers appels de fonds pour financer la part des études devraient intervenir dès 2026.

➢ *Méthaniseur (p23)*

En 2023, le Conseil syndical a approuvé par délibération une promesse de bail emphytéotique pour la mise à disposition de foncier à CVE pour la réalisation d'un projet de méthanisation ainsi que pour accueillir des zones de compensation.

Cette installation aura 3 rôles majeurs pour le territoire :

- *Collecte et déconditionnement des déchets organiques (10 000 tonnes de biodéchets pourront être déconditionnés sur site),*
- *Production et injection dans le réseau GRDF de biométhane (la consommation d'environ 2 500 foyers),*
- *Mise à disposition d'un engrais organique pour la filière agricole (21 000 tonnes d'éléments fertilisant à disposition).*

L'unité de méthanisation offrira un exutoire pouvant valoriser les biodéchets. En outre, il y a une cohérence dans l'implantation de cet outil sur le site du SICTOM Nord Allier, avec la proximité de la plateforme de compostage de déchets verts, le centre de tri départemental et le quai de transfert pour transports des refus à l'UVEOM de Bayet.
Le projet méthaniseur passe en phase travaux qui débuteront à l'été 2025. La mise en service industrielle est prévue fin 2026, avec des premières injections de gaz début 2027.

Analyse financière - rétrospective 2019-2024

Mme HUMBRECHT du Cabinet CALIA Conseil, présente en visioconférence la rétrospective et la prospective financière du SICTOM Nord Allier.

La présente analyse financière a été réalisée à partir des comptes administratifs 2019 à 2024 du SICTOM Nord Allier pour ses trois budgets :

- *Budget principal*
- *Budget annexe Collecte sélective*
- *Budget annexe CSDU (suivi de la post-exploitation)*

Aucune comparaison n'est faite avec l'année 2020 en raison de cette année particulière liée au COVID.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles consolidées de fonctionnement atteignent 15,3 M € en 2024. Elles progressent de 8,8 % (+ 1,2 M€) par rapport à 2023. L'évolution des recettes de gestion est plus contenue (+ 4,3 %)

Les contributions des usagers et des contribuables sont en hausse :

- *Contributions des adhérents : + 3,9 % (+ 0,4 M€), conséquence de la revalorisation automatique des bases entre 2023 et 2024,*
- *Redevance spéciale : + 12,1 % (+ 0,1 M€), conséquence de la hausse des tarifs pour la RS OMR pour rapprocher le tarif appliqué du coût réel du service*

Les soutiens et les recettes de revente des matériaux sont stables.
Les recettes exceptionnelles progressent fortement en raison de remboursements URSSAF et TVA de 0,7 M€ suite à la mission d'optimisation fiscale du cabinet CTR.

Sur la période 2019-2023, les recettes de gestion (recettes de fonctionnement hors recettes exceptionnelles) ont progressé de 18,7%, soit en moyenne 3,5% par an.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13,7 M€ en 2024, soit + 9,4 %. L'évolution des dépenses de gestion est plutôt contenue et maîtrisée (+ 3,3 %)

- *Les charges à caractère général : évolution maîtrisée en 2024 : + 1,8 %, soit + 0,1 M€.*
  - *Les coûts des contrats de transport, tri et traitement des déchets sont stables, notamment en raison de la baisse des tonnages d'OMR et d'encombrants*
- *Les charges de personnel évoluent de 5,5% (+ 0,3 M€), notamment en raison du versement de la prime « pouvoir d'achat » aux agents*
- *Les charges financières : évolution contenue à + 2,6 % par rapport à 2023*

Les charges exceptionnelles : + 0,76 M€ en raison de la constitution d'une provision pour les futurs travaux de l'UVE de Bayet (0,5 M€) et des honoraires du cabinet d'optimisation fiscale (0,27 k€)

Evolution de l'autofinancement

En 2024, les dépenses des gestion (+ 3,3 %) progressent moins vite que les recettes de gestion (+ 4,3 %)
En conséquence, l'excédent brut de fonctionnement augmente de 12,6%. Il s'élève à 1,68 M€ contre 1,49 M€ en 2023.

Le résultat financier se maintient entre les deux exercices.

Le résultat exceptionnel est en baisse de 0,1 M€.

La capacité d'autofinancement (CAF) progresse de 4,2 %, et s'établit à 1,66 M€.
Le taux de CAF atteint 11 %. Son niveau est satisfaisant.

Evolution des investissements

Le SICTOM a investi 14,1 M€ entre 2019 et 2024 dont :

- *3,6 M€ pour l'acquisition de matériel de transport,*
- *3,1 M€ pour les déchèteries,*
- *2,6 M€ pour le quai de transfert,*
- *1,3 M€ pour les vestiaires de collecte,*
- *1,1 M€ pour le site de l'ISDND,*
- *0,8 M€ pour l'aménagement du site de Chézy,*
- *0,3 M€ pour la plateforme de déchets verts.*

Les ressources propres et définitives du SICTOM représentent 8,3 M€ et couvrent 59 % de l'effort d'équipement sur la période.

Le solde, soit 5,8 M€, est financé par les emprunts souscrits sur la période pour un montant de 8,1 M€.

- *le fonds de roulement du SICTOM a donc progressé sur la période de +2,2 M€.*

Evolution de la dette

L'encours de dette fin 2024 s'établit à 7,9 M€. Il est en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2023.

- *En 2024, le SICTOM Nord Allier a mobilisé un emprunt d'un montant de 0,4 M€ mais il a remboursé 1 M€ de capital durant l'année.*

La capacité de désendettement du SICTOM est dynamique et proportionnée aux capacités de remboursement du SICTOM.

Synthèse

La situation financière du SICTOM fin 2024 est satisfaisante :

- *L'excédent brut de fonctionnement est en hausse pour la 3ème année consécutive et atteint 1,68 M,*
- *La CAF et l'autofinancement net progressent également,*
- *Le taux de CAF s'élève à 11 % des recettes de fonctionnement, soit un niveau similaire à 2023,*
- *L'autofinancement net dégagé en 2024 permet au SICTOM d'autofinancer 70,5 % de l'effort d'équipement de l'année,*
- *L'encours de dette diminue pour s'établir à 7,9 M€. L'endettement est proportionné aux marges de manœuvre du SICTOM : la capacité de désendettement est dynamique.*

M. GAUTHIER constate que le document présenté par Mme HUMBRECHT n'est pas le même que celui inséré dans le DOB.
Mme GODIGNON répond que la présentation est différente mais les chiffres sont identiques.

Hypothèses retenues pour la prospective financière

Le SICTOM Nord Allier mène plusieurs réflexions stratégiques sur l'évolution du service rendu aux usagers et sur le traitement des déchets pour les 25 prochaines années.

Plusieurs études sont en cours :

- *Nouveau schéma de pré-collecte et de collecte des déchets ménagers et assimilés*
  - *Les investissements de pré-collecte et de collecte sont estimés dans le plan pluriannuel d'investissement*
  - *Les charges de fonctionnement sont en cours d'évaluation*
- *Etude sur l'évolution de l'UVE de Bayet*
  - *Prise en compte d'une provision de 1 M€ en 2025 dans le budget,*
  - *Prise en compte dans la prospective des subventions d'équipement à verser par le SICTOM au futur concessionnaire (20,6 M€)*

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Programmation des investissements : près de 36,3 M€ entre 2025 et 2031 (avant actualisation et avant prise en compte des nouveaux projets)

en euros - non actualisé	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL 2025-2031
CSDU	153 900	122 800	48 000	36 000	36 000	36 000	36 000	468 700
Quai de transfert	8 800	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	44 800
ISDI	21 300	0	0	0	0	0	0	21 300
Déchèteries	1 614 070	1 247 500	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	2 886 570
Site de Chézy	600 900	50 000	72 000	50 000	50 000	50 000	50 000	922 900
Véhicules de collecte	1 064 000	700 000	960 000	460 000	710 000	700 000	950 000	5 544 000
Achats de colonnes semi-enterrées	135 800	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	375 800
Vestiaires de collecte	1 600	0	0	0	0	0	0	1 600
Mise en place du nouveau schéma de collecte	288 500	825 000	945 000	662 000	575 000	600 000	210 000	4 105 500
Achat de matériel (signalétique déchèteries, informatique, autres matériel)	62 900	38 000	16 500	18 000	16 500	16 500	16 500	184 900
UVE de Bayet (études puis subvention d'équipement)	55 000	805 539	2 513 805	8 227 338	9 012 318	0	0	20 614 000
Plateforme de compostage	80 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	530 000
Autres investissements	271 200	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	565 200
TOTAL	4 357 970	3 958 839	4 730 305	9 628 338	10 574 818	1 577 500	1 437 500	36 265 270

→ Le SICTOM prévoit de réaliser d'ici 2027 les investissements de mise aux normes et de rénovation des déchèteries avant le versement de sa participation aux travaux de l'UVE de Bayet.
→ Des crédits d'investissement dans le PPI ont été prévus pour financer le déploiement du futur schéma de collecte, actuellement en cours de chiffrage

Evolution des tonnages :
- *Flux OMR : évolution de - 1,8 % / an,*
- *Refus de tri : hausse du taux de refus pour atteindre 14 % (impact de la conteneurisation de la collecte sélective)*
- *Flux collecte sélective : évolution de + 1,3 % / an*
- *Flux Verre : évolution de + 0,8 % / an*
- *Autres flux (déchèteries / déchets verts, etc) : - 1,1 % / an*

Financement de la PPI :
- *Subventions : 140 k€ en 2026 (chaufferie bois)*
- *FCTVA,*
- *Emprunts :*
  - *Sur 8 ans : taux d'intérêt à 3 % en 2025, puis 2,8 % en 2026, puis 2,5 %*
  - *Sur 20 ans (hors UVE Bayet) : taux d'intérêt à 3,5 % en 2025, puis 3,3 % en 2026, puis 2,9 %*
  - *Emprunts pour financer les subventions d'équipement pour l'UVE : taux d'intérêt de 3,5 % remboursement sur 20 ans.*

- *Dépenses de fonctionnement (2026-2031)*
  - *Charges de personnel : + 1,8 % par an et impacts de la hausse des cotisations CNRACL et des départs à la retraite sur la période,*
  - *Gravats : 30 € / tonne à compter de 2026,*
  - *Pour l'UVE :*
    - ** maintien du tarif actuel (TGAP comprise), actualisé de + 1,8 % par an jusqu'en 2029,*
    - ** à partir de 2030 : tarif (avant actualisation) de 60 € TTC (TGAP comprise)*
  - *Actualisation des autres dépenses de gestion : + 1,8% par an, sauf le carburant (+ 2,5 % par an)*
- *Recettes de fonctionnement (2026-2031)*
  - *Revente de matériaux : + 0,5 % par an,*
  - *Soutiens éco organismes (tous flux confondus) :*
    - ** + 0,5 % par an,*
    - ** prise en compte de la REP PMCB à partir de 2027 : 50 k€ / an*
  - *Redevance spéciale :*
    - ** + 1,8 % / an à partir de 2026 pour la RS sur la collecte sélective,*
    - ** + 15 % en 2026 et 2027 pour la RS OMR, puis + 1,8 % / an.*

Mme HUMBRECHT indique les enjeux et les objectifs suivants sur la période :
- *Diminuer les tonnages d'OMR pour limiter les coûts de traitement,*
- *Déployer le nouveau schéma de collecte,*
- *Financer le programme d'équipement tout en maîtrisant le recours à l'emprunt et en limitant la hausse des contributions des membres,*
- *Maintenir un niveau d'autofinancement permettant de couvrir les annuités de la dette, notamment après la mobilisation des emprunts pour l'UVE et un endettement proportionné aux capacités de remboursement du SICTOM Nord Allier.*

Pour atteindre ces objectifs, le cabinet CALIA a travaillé sur des hausses de contributions de 3 % à compter de 2025 et jusqu'en 2029, puis + 2 % par an en 2030 et 2031.

Si les tendances présentées ci-dessus se confirment dans les prochaines années, et avec une hausse des contributions proposée, la situation financière du SICTOM Nord Allier est satisfaisante en 2031 :

- *Taux de CAF : 19%. Plus élevé que par le passé, ce taux de CAF est nécessaire pour rembourser le capital de la dette et autofinancer la quasi-totalité des investissements, l'endettement ayant fortement augmenté pour financer les subventions d'équipement pour l'UVE,*
- *Capacité de désendettement de 8 ans,*
- *Taux d'endettement élevé : 146 % des recettes réelles de fonctionnement, l'endettement ayant plus que triplé entre 2024 et 2029,*
- *A noter que l'effort d'investissement est pris en compte à son minimum en 2030 et 2031, les projets n'étant pas connus à ce jour.*

L'année 2029 affiche des ratios dégradés dans la mesure où le SICTOM Nord Allier commence à rembourser les annuités de dette des emprunts UVE avant que le prix du traitement diminue (à partir de 2030 et de la mise en service de la nouvelle UVE).

M. BARBARIN demande si le Glissement-Vieillissement-Technicité a été intégré dans la masse salariale.
M. PINET répond par l'affirmative.
Mme HUMBRECHT ajoute que les 1,8 % comprend le GVT, les impacts de la hausse des cotisations CNRACL ainsi que des départs à la retraite.
M. PINET précise que dans le schéma 2 retenu sur l'optimisation des collectes, il y a une baisse des moyens en personnel. Il y aura des non remplacements des agents partis à la retraite, ce qui explique la stabilité des effectifs.

M. PINET remercie Mme HUMBRECHT d'avoir présenté ces éléments.

Ressources et dépenses du syndicat

Présentation par M. FAIVRE-DUBOZ, 4ème Vice-Président en charge des finances et Mme GODIGNON, responsable du service Administration générale / Finances.

M. PINET remercie M. FAIVRE-DUBOZ et Nadia GODIGNON pour la présentation du DOB 2025, ainsi que tous les services qui ont contribué à sa réalisation.

Après en avoir débattu, le Conseil syndical, à l'unanimité :

⇨ *donne acte au Président de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2025.*

4/ RESEAU DE CHALEUR - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Président explique que les locaux du syndicat sont chauffés par le réseau de biogaz produit par l'ISDND. La production de biogaz commençant à décroître compte tenu de la fermeture de ce site depuis 2019, un diagnostic a été réalisé par le bureau d'études Larbre Ingénierie afin de déterminer des solutions alternatives à ce mode de chauffage.
La création d'une chaufferie bois a été retenue. A ce titre, le SICTOM peut prétendre à différentes subventions.

Extrait de la délibération
VU l'article L2334-42 du CGCT instaurant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en métropole et dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution,
CONSIDERANT que les locaux du SICTOM Nord Allier sont actuellement chauffés par le réseau de biogaz produit par le site d'enfouissement des déchets ménagers,
CONSIDERANT que depuis quelques années, la production de biogaz a commencé de décroître compte tenu de la fermeture du site depuis septembre 2019,
CONSIDERANT qu'afin d'anticiper l'arrêt de ce mode de chauffage, le bureau d'études LARBRE INGENIERIE a réalisé une étude diagnostique afin d'établir un état des lieux des bâtiments et déterminer les différentes solutions techniques et économiquement viables,
CONSIDERANT que le choix retenu s'est porté sur la création d'une chaufferie bois fonctionnant aux plaquettes.
CONSIDERANT l'échéancier de réalisation de ce projet suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre pour la maîtrise de d'œuvre : fin février 2025
- Date de lancement des appels d'offres pour les travaux : été 2025
- Date de début des travaux : automne 2025
- Mise en service : automne 2026

CONSIDERANT que des subventions seront sollicitées auprès de :

- l'ADEME,
- la préfecture de l'Allier au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) - Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	35 000 €	Subvention ADEME *(estimée)*	140 000 €
Gros œuvre	152 000 €	Subvention DSIL	140 000 €
Chaufferie	175 000 €	Autofinancement	148 700 €
Réseau de chaleur	21 700 €		
SPS - CT	15 000 €		
Frais connexes (audit et travaux réseau existant)	30 000 €		
TOTAL	**428 700 €**		**428 700 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇨ **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 428 700 € HT,
- ⇨ **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- ⇨ **AUTORISE** son Président à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

5/ DECHETERIE DE BOURBON L'ARCHAMBAULT - PROJET D'EXTENSION - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'INRAP

M. le Président rappelle que la déchèterie de Bourbon l'Archambault fait l'objet d'une extension. Dans ce cadre, un diagnostic archéologique doit être réalisé. Cette opération sera accomplie par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).
Il est nécessaire de signer une convention avec l'INRAP afin de définir les modalités de réalisation du diagnostic.
Compte-tenu des délais de fouille et l'obtention de l'arrêté préfectoral, M. PINET évoque la possibilité de la non réalisation des travaux de cette déchèterie en 2025. Les crédits seront utilisés pour une autre déchèterie.

M. PERROT demande si les fouilles sont à la charge du SICTOM Nord Allier.
M. GAUDET répond que la redevance d'archéologie est calculée par application d'un taux au mètre carré. Le terrain en question ayant une faible superficie (995 m²), le syndicat ne paiera aucune redevance archéologique. Les fouilles seront réalisées sur le terrain concerné par l'extension.
Toutefois, si l'INRAP trouve des objets archéologiques et que le Préfet considère la nécessité d'un éventuel approfondissement de ces fouilles, les coûts seront à la charge du syndicat.

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier a déposé un permis d'aménager dans le cadre du projet d'extension de la déchèterie située au lieudit « Le Moulin Cachet » à Bourbon l'Archambault,
CONSIDERANT que le Conservateur régional de l'archéologie a informé le SICTOM Nord Allier de son intention de prescrire des mesures d'archéologie préventive. La localisation du projet touche les franges orientales de l'agglomération secondaire gallo-romaine de Bourbon l'Archambault, le long de la voie antique reliant cette dernière à Decize, dans l'environnement de la forteresse médiévale et que les travaux envisagés peuvent affecter des éléments du patrimoine archéologique,

CONSIDERANT qu'à cet égard, il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet,
VU l'arrêté du 25 novembre 2024 par lequel le Service régional de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) AUVERGNE RHONE ALPES a notifié au SICTOM Nord Allier la prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive sur la parcelle cadastrée section ZM n°40 pour une superficie de 995 m²,
VU la décision de la DRAC AUVERGNE RHONE ALPES en date du 8 janvier 2025 de confier cette mesure à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en sa qualité d'opérateur,
CONSIDERANT que conformément au Code du patrimoine, il convient d'établir une convention qui a pour objet de définir les modalités de réalisation, par l'INRAP, de l'opération de diagnostic (phase de terrain et phase d'étude aux fins d'élaboration du rapport de diagnostic),

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇨ **APPROUVE** les termes de la convention à venir avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic archéologique,
- ⇨ **AUTORISE** son Président à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

6/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

➢ Marchés publics

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du Marché € HT
Marchés de FOURNITURES				
2024AO08	Accord cadre à bons de commande pour la fourniture des déchèteries du SICTOM NORD ALLIER : Lot n°4 : Fourniture, livraison et pose de local gardien, relance suite à une procédure sans suite pour motif d'intérêt général Lot n°6 : Fourniture, pose de caméras et équipements, relance suite à une procédure infructueuse 2025 à 2026	Lot n°4 : en cours Lot n°6 : en cours	Lot n°4 : COUGNAUD 85035 LA ROCHE SUR YON Lot n°6 : SARL EFTE 03000 AVERMES	Lot n°4 : montant maximum : 180 000,00 € Lot n°6 : montant maximum : 110 000,00 €
Marchés de SERVICES				
2024PA03	Accord cadre à bons de commande pour la prestation de collecte et traitement des déchets diffus (DDS) issus des déchèteries du SICTOM NORD ALLIER 2025 à 2026	06/01/2025	ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS DE BOURGOGNE (EDIB) 21600 LONGVIC	Montant maximum : 86 000,00 €/an Montant maximum : 172 000,00 € sur 2 ans
2024C03	Consultation pour l'entretien et la maintenance des portails et barrières du SICTOM NORD ALLIER Lot n°1 : Barrières levantes des différentes déchèteries Lot n°2 : Barrières levantes du quai de transfert à Chézy Lot n°3 : Portail d'entrée et barrières de circulation à Chézy 2025 à 2028	Lot n°1 : 24/12/2024 Lots n° 2 et 3 : 19/12/2024	Lot n°1 : CEE ALLIER 03400 YZEURE Lots n°2 et 3 : VVS ALLIER 03400 YZEURE	Lot n°1 : 4 800,00 €/an 19 200,00 € sur 4 ans Lot n°2 : 1 960,00 €/an 7 840,00 € sur 4 ans Lot n° 3 : 1 680,00 €/an 6 720,00 € sur 4 ans
Recettes				
2024 RECETTES REPRISE BATTERIES	Enlèvement, transport, valorisation des batteries 2025 à 2027	07/01/2025	PURFER 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU	Prix plancher : 400,00 € net de taxe/tonne
2024 RECETTES FERRAILLES	Enlèvement, transport, valorisation des ferrailles 2025 à 2027	07/01/2025	PURFER 69780 ST PIERRE DE CHANDIEU	Prix plancher : 80,00 € net de taxe/tonne

Le Conseil syndical a pris acte.

➢ Eco-organismes

➲ Décision n°DEC_O-I_241218 du 18 décembre 2024 portant signature du contrat type option de reprise filière Matériau Verre - barème aval 2024-2029 avec O-I France SAS.

Le Conseil syndical prendra acte.

7/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU

- Acquisition de protections féminines durables : attribution de subventions de 15 €

Conformément à la délibération du Conseil syndical en date du 8 mars 2021, une personne a formulé une demande de subvention pour l'achat de protections féminines durables.
Lors de sa séance du 30 janvier 2025, le Bureau syndical, à l'unanimité lui a octroyé une subvention de 15 €.

M. le Président informe que les membres du bureau lors de la séance du 30 janvier 2025 ont proposé, au vu du peu de sollicitations, de déléguer les demandes de subventions pour les acquisitions de protections féminines durables et couches lavables au Président. Cette requête sera soumise au vote lors d'un prochain Conseil syndical.

8/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

- Dates des prochaines réunions

Commission Finances + Bureau syndical (BP)	26 février	2025
Conseil syndical (BP)	17 mars	2025
Bureau syndical	5 juin	2025
Conseil syndical	17 juin	2025
Bureau syndical	30 septembre	2025
Conseil syndical	7 octobre	2025
Bureau syndical	27 novembre	2025
Conseil syndical	9 décembre	2025

9/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.

◈-◈-◈-◈-◈-◈-◈

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Un vin d'honneur est servi à l'issue de la séance.

Fait à Chézy, le 20 février 2025

Le Président,
Didier PINET

La secrétaire de séance,
Geneviève PETIOT